



EHPAD LE NID CHALUS

Edité le : 27/12/2018

REUNION DES FAMILLES

JEUDI 13 DECEMBRE 2018

COMPTE RENDU

Lieu : salle de réunion

Horaires : 14 H 35 – 16 H 30

Etaient présents :

- Mr PENNEROUX, Directeur
- Mme ROBIN, infirmière coordinatrice
- Mme DUMETRE, responsable des services hôteliers
- Mme PELLISSIER, future responsable des services hôteliers
- Mme SANCHEZ LAUMONERIE, responsable qualité et gestion des risques
- Mme GILLOURY DOGA, psychologue
- Mme DESVILLES, animatrice
- Mme NOUAILHAS, professeur d'activités physiques adaptées
- Mme LATHIERE, responsable des admissions
- Familles de résidents

Mr PENNEROUX prend la parole pour remercier les familles présentes et débute cette réunion en rappelant l'ordre du jour.

• **Retour sur la mise en place de la Préparation des Doses à Administrer (PDA)**

Mr PENNEROUX explique à l'ensemble des familles présentes que le but de la PDA est de sécuriser le circuit du médicament.

Il rappelle qu'avant sa mise en place, l'EHPAD travaillait avec trois pharmacies. En début d'année, un cahier des charges a été rédigé, à l'aide d'un guide de l'ARS, dans le but de sécuriser au mieux ce circuit du médicament et en conséquence de ne travailler qu'avec une seule officine de ville.

Suite au cahier des charges, c'est la pharmacie Chalopin Moreau de Châlus qui a été retenue. Pour information, cette pharmacie livrait déjà les médicaments pour une centaine de résidents.

Il y a beaucoup de prise de médicaments avec un risque important de iatrogénie, d'où l'importance de la sécurisation.

Mr PENNEROUX fait une parenthèse pour présenter Laure ROBIN, infirmière, qui est à présent infirmière coordinatrice suite à la mutation de Pascal JOUVENOT, cadre de santé, à l'EHPAD d'Ambazac.

Mme ROBIN prend la parole et explique que la mise en place de la PDA a débuté le 10 octobre 2018.

Le logiciel de soins a été installé à la pharmacie, ce qui permet à cette dernière de préparer les comprimés pour 28 jours et de livrer l'EHPAD tous les jeudis pour 30 résidents.

Sur chaque pilulier, il y a une traçabilité. Grâce à ce circuit, il y a 5 contrôles qui sont effectués, 3 par la pharmacie et 2 par les infirmières.

Une fois les piluliers dans l'établissement, il y a un contrôle au moment de l'arrivée des médicaments et un contrôle au moment de la prise par le résident.

Une convention a été signée pour 5 ans avec la pharmacie Chalopin Moreau. Les consommables et les chariots ont été fournis par cette dernière.

Pour tout ce qui est non « déblistérable », tel que les sachets ou le sirop, les infirmières disposent d'un chariot à part.

Mr PENNEROUX rappelle qu'au moment de la négociation du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens), il a été évoqué le fait d'avoir une pharmacie à usage intérieur, mais cela impliquait de stopper toute collaboration avec les pharmacies de proximité.

Les retours sur cette mise en place sont positifs et concluants, il y a une bonne coopération avec la pharmacie.

- **Présentation du projet d'établissement / Point sur les travaux**

Le projet d'établissement définit les grandes orientations stratégiques de l'établissement pour 5 ans.

⇒ Il y a un premier fil conducteur qui est l'aromathérapie et les thérapies non médicamenteuses. Pour cela, nous travaillons en collaboration avec la pharmacie de Châlus. De plus, une infirmière souhaite préparer un Diplôme Universitaire d'aromathérapie. Notre objectif est de favoriser les thérapies non médicamenteuses.

⇒ Une seconde partie concerne le projet architectural. La fin des travaux côté kiwi est prévue fin 2020. 14 chambres seront restructurées pour chacune des trois phases.

A l'issue de ces travaux, l'Unité Protégée, sera transférée au rez-de-chaussée kiwi avec une capacité d'accueil de 20 résidents.

Nous aurons toujours 123 résidents mais nous disposerons de 127 chambres. En effet, cet été, nous avons été à plusieurs reprises sollicités pour faire de l'hébergement temporaire.

Il y aura également la création d'un studio des familles, studio équipé avec kitchenette, lit... Ce dernier sera disponible pour les familles de résidents qui souhaitent rester plus longtemps auprès de leurs proches ou qui habitent loin.

Mr PENNEROUX rappelle qu'un lit d'appoint est disponible pour les familles dans les chambres des résidents en fin de vie.

Un des objectifs du CPOM est la création d'un PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés). Les locaux sont prévus et pour cela, il nous faut une autorisation de l'ARS (Agence Régionale de Santé). De plus, une convention avec Soins Santé a été signée afin que l'accueil de jour s'organise dans ces locaux.

Nous souhaitons par ailleurs la création d'un PASA de nuit.

Pour rappel, il y a deux aides-soignantes la nuit pour tout l'établissement. Si nous souhaitons une troisième personne la nuit, cela signifie soit de prendre une personne qui travaille en journée, soit d'embaucher une personne supplémentaire, ce qui représente un coût en plus, sachant qu'un agent de nuit en plus représente 2,5 équivalents temps plein.

Actuellement, il y a deux agents expérimentés chaque nuit. En parallèle, depuis le 1^{er} janvier 2016, nous avons mis en place des astreintes infirmières en collaboration avec les EHPAD de Saint Yrieix la Perche et Nexon ; et depuis 2018 avec Les Cars, Cussac et Saint Laurent sur Gorre. En 2019, l'EHPAD de Lagnac le Long s'intégrera à ce dispositif.

Il s'agit d'une expérimentation suite à un appel à projet qui regroupe pour le moment 12 IDE.

En cas de besoin la nuit, s'il y a une urgence vitale, les aides-soignantes appellent le 15. Sinon, elles appellent l'infirmière d'astreinte qui, en fonction du problème, se déplace ou appelle le 15.

Nous avons de bon retour. Depuis le début d'année, il y a eu une vingtaine d'appels. Cette expérimentation a évité 6 hospitalisations sur les 6 EHPAD concernés.

Une famille s'interroge sur la présence du personnel de nuit lorsque des personnes déambulent. Mr PENNEROUX rappelle que les aides-soignantes de nuit font des rondes dans l'établissement.

Des familles qui ont leurs proches dans l'Unité Protégée souhaitent une troisième personne la nuit. Mr PENNEROUX explique que cela est compliqué, notamment avec la baisse du nombre de contrat aidé au sein de l'établissement.

Il précise que l'Unité Protégée a une capacité de 12 places, mais face à certaines pathologies, trois résidents intègrent l'unité la journée mais dorment dans leur chambre la nuit.

Plusieurs pistes ont été évoquées, la fermeture des portes de chambre, un bracelet pour détecter les résidents, mais cela n'est pas le but souhaité par l'EHPAD. Le Directeur confirme que l'idéal serait d'avoir une troisième personne la nuit.

Il rappelle qu'une fois l'unité transférée, sa capacité d'accueil sera de 20 places, dont 17 de façons permanentes et nous garderons 3 places pour accueillir des personnes en journée.

Nous aurons du personnel en plus s'il y a la création du PASA. Nous sommes actuellement au maximum niveau personnel, même si nous récupérons quelques financements chaque année, en lien avec la réforme de la tarification.

- **Informations diverses**

- ⇒ Cette année, nous finirons le budget à l'équilibre.
- ⇒ Nous faisons face à de petits absentéismes difficiles à gérer.
- ⇒ Il y a eu une concertation nationale sur le grand âge où la première proposition est d'augmenter le personnel dans les EHPAD.
- ⇒ Nous travaillons en collaboration avec deux interlocuteurs, qui sont deux autorités de tarification, le Conseil Départemental et l'ARS.
- ⇒ Il faut toutefois noter que le ratio d'encadrement augmente légèrement face à la dépendance.
- ⇒ La CARSAT souhaite accompagner les EHPAD pour équiper les chambres de rails au plafond. Aujourd'hui, très peu d'EHPAD le souhaitent car le coût est important, 1 800 € par chambre. Le budget pour équiper 12 à 18 chambres serait d'environ 28 000 € avec un soutien financier de la CARSAT et de l'ARS.
- ⇒ Actuellement, nous livrons une centaine de personnes en repas à domicile. C'est un service appréciable pour le maintien à domicile.

Le projet d'établissement définit donc les orientations stratégiques avec l'idée d'un EHPAD centre de ressources sur le territoire.

Nous avons d'ailleurs mis en place un atelier dépistage des fragilités avec un binôme psychologue et IDE. Elles proposent un plan d'actions au médecin traitant : aide au répit, repas à domicile ...

Mr PENNEROUX informe les familles que Marie-Claude DUMETRE, responsable des services hôteliers part à la retraite en début d'année 2019. Elle sera remplacée par Isabelle PELLISSIER.

Il présente également Océane NOUAILHAS, éducatrice sportive, qui remplace Valentin MOULIN le temps de sa formation de kinésithérapeute. Il rappelle que dans le cadre de la conférence des financeurs, elle intervient au foyer logement à Cussac pour proposer des ateliers prévention perte d'équilibre.

- **La présentation du projet d'accompagnement personnalisé**

Marie GILLOURY DOGA, psychologue, prend la parole. Après s'être présentée, elle rappelle l'intérêt du projet d'accompagnement personnalisé.

Il définit les objectifs d'accompagnement du résident et les prestations qui peuvent lui être proposées dans l'EHPAD, en tenant compte de sa vie antérieure, de ses aspirations actuelles, en respectant au mieux son autonomie décisionnelle, donc l'expression de sa volonté.

C'est une démarche de co-construction du projet entre la personne accueillie et les équipes professionnelles.

Le projet d'accompagnement personnalisé s'établit en 5 étapes

- Le recueil des données,
- La synthèse et construction des objectifs,
- La commission des familles,
- La diffusion et mise en application,
- Le suivi et la réévaluation du projet personnalisé

On retiendra quelques points à améliorer, à savoir, la participation du résident, et l'information des référents auprès des familles. Pour rappel, les référents qui représentent environ 15 aides-soignantes sont des agents en CDI ou titulaires.

- **Synthèse des questionnaires de satisfaction familles / résidents**

La parole est donnée à Nathalie SANCHEZ LAUMONERIE, qualitiennne, qui présente sous forme de diaporama la synthèse des questionnaires de satisfaction adressés aux familles et aux résidents.

Elle fait un comparatif entre les années 2017 et 2018.

Différents thèmes sont abordés :

- **Les locaux communs**

Mr PENNEROUX en profite pour informer les familles que dans les salons au 2^{ème} étage, un chiffrage est en cours pour la pose de volets roulants. L'installation est prévue au printemps.

- **Les repas**

Mr PENNEROUX rappelle qu'un projet de cuisine centrale est en cours. Le but étant d'améliorer la prestation.

Nous travaillons également sur le développement du « manger main ». En effet, avec la démence, les résidents n'ont pas toujours faim ou ne pensent pas à manger.

Une famille se plaint de la qualité du repas du jour, une autre que certains repas sont servis froids.

Nous rappelons qu'il existe des fiches progrès disponibles à l'accueil. Une réponse est apportée une fois la solution trouvée.

- **Les activités**

Mr PENNEROUX rappelle qu'il est possible de visionner la liste des activités sur notre site internet : www.ehpad-chalus.fr

La qualitiennne rappelle également l'existence d'un fauteuil massant dans la salle de relaxation.

- **Respect des droits et liberté**

Il est rappelé que le tutoiement et l'appel par le prénom du résident ne se fait que sur demande du résident. De plus, cela doit être noté sur le logiciel de soins.

⇒ Remarques de familles :

- la salle de réunion est un peu petite, lors des anniversaires par exemple, et lorsqu'il y a plusieurs fauteuils roulants. Mr PENNEROUX confirme qu'une salle plus grande est nécessaire. Il précise qu'avec les travaux, il y aura à l'avenir deux grandes salles à manger, une dans la salle à manger actuelle pour les personnes autonomes et une à la salle polyvalente pour les personnes plus dépendantes dans le but de limiter entre autres les transferts en fauteuil roulant.
- La télévision dans la salle polyvalente ne fonctionne pas : vu avec le service technique.

- Certains résidents sont déjà tombés dans la salle polyvalente, souhait d'un bouton pour appeler ou d'un appel malade : il y a un téléphone pour appeler les infirmières.
- Certaines familles souhaitent devenir bénévoles dans l'EHPAD : Mr PENNEROUX y est très favorable, ils sont les bienvenues. Il faut simplement signer une charte des bénévoles. Pour les personnes intéressées, merci de s'adresser à Marie, la psychologue ou Anne, l'animatrice.
- Souhait qu'il y est plus de pliage de linge, de bricolage manuel ... : Anne prend en compte cette demande.

- **Informations diverses**

⇒ Digicode : un digicode a été installé sous le porche d'entrée à droite. Il va être mis en service début 2019. Le code sera transmis à l'ensemble des familles et changé régulièrement.

Il sera en service le soir à partir de 18h00 et le week-end.

- **Questions diverses**

- Un parc est-il prévu à la fin des travaux ? Mr PENNEROUX répond qu'un parc est prévu côté kiwi suite au transfert de l'Unité Protégée.
A la fin des travaux, il est prévu un parcours pour faire le tour de l'établissement. Un chiffrage a été établi pour un parcours thérapeutique. Le coût est de 100 000 € avec des aménagements et différents espaces dont un pour les ateliers d'Océane. 50 % de ce projet est auto-finançable en répondant à des appels à projet.
A partir de 2020, à l'arrière de l'EHPAD, la création d'un potager et d'un poulailler est envisagée.

N'ayant pas d'autres questions, Mr PENNEROUX remercie les familles pour leur présence et leur propose de partager un moment de convivialité autour d'un goûter.

Le Directeur,

David PENNEROUX